

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2024-107

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2024

Sommaire

DDFIP de l'Eure / Contrôle de gestion

27-2024-04-17-00001 - Arrêté de fermeture exceptionnelle site de Louviers
18 au 23 avril 2024 (2 pages)

Page 3

DDFIP de l'Eure

27-2024-04-17-00001

Arrêté de fermeture exceptionnelle site de
Louviers 18 au 23 avril 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques de l'Eure
Cité administrative
Boulevard Georges Chauvin CS 50012
27020 Evreux cedex
Téléphone : 02 32 24 87 00
Mél. : ddfip27@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Eure

La Directrice départementale des Finances publiques de l'Eure

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral DCAT-SJIPE-2022-45 du 23 août 2022 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de l'Eure à Mme Sophie LOPEZ, Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques de l'Eure.

Vu la décision 27-2023-09-01-00007 de délégation générale de signature en DDFIP au 1^{er} septembre 2023 et notamment son article 14 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison de travaux de désamiantage, seront exceptionnellement fermés au public le jeudi 18, vendredi 19, lundi 22 et mardi 23 avril 2024 :

- * le service des impôts des entreprises (SIE) de Louviers ;
- * le service départemental des impôts fonciers (SDIF) de Louviers ;

L'activité des services reprendra à partir du mercredi 24 avril au matin.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Évreux, le 17 avril 2024

Pour la directrice départementale des Finances
publiques de l'Eure



Jean-Bertrand BIGUEY
Administrateur de l'État